



La ville de Port de Bouc met à votre disposition sur ce site des outils performants destinés à renforcer davantage la qualité et l'efficacité du service administratif offert aujourd'hui aux Port de Boucains.

Co-Marquage Service Public

Avec l'intégration du co-marquage Service Public, la Ville de Port de Bouc a donc souhaité mettre à la disposition de ses habitants le guide officiel des droits et démarches administratives. Ce guide pratique est un guichet administratif "virtuel" destiné principalement à faciliter la vie quotidienne des administrés.

Ce guide vous donne accès à bon nombre de services en ligne ainsi qu'à plus de 5000 fiches d'informations pratiques nationales, régionales, départementales et communales, nécessaires à l'accomplissement de vos démarches et à l'exercice de vos droits.

Vos droits et démarches avec le co-marquage Service Public

Demande d'actes d'état-civil en ligne

La mairie de Port de Bouc délivre uniquement les actes d'état-civil dont les événements ont eu lieu à Port de Bouc.

[Vos demandes d'actes d'état-civil en ligne](#)

Voir aussi : [le service municipal de l'état-civil](#) .

Inscription sur les listes électorales

Les électeurs sont inscrits sur les listes électorales sur leur demande.

Pour en savoir plus : [le service municipal des élections](#) .

Vous pouvez dorénavant effectuer la demande en ligne, en entrant le code postal de la commune :

[Votre demande d'inscription sur les listes électorales en ligne](#)

Marchés publics

Dans cette rubrique, vous avez à votre disposition l'ensemble des consultations mises en oeuvre par les marchés publics de la ville de Port de Bouc.

[Les marchés publics de la ville](#)

Demande de subvention association

Les associations peuvent télécharger un dossier de demande de subvention pour l'année 2018.

Attention, les associations sportives doivent télécharger en plus du dossier de demande, la fiche de sport.

[Demande de subvention 2018](#)

[Demande subvention 2018 fiche sports](#)